

Contribuez au projet de ...

L'EARL de la Fontaine à Wavrin (59)

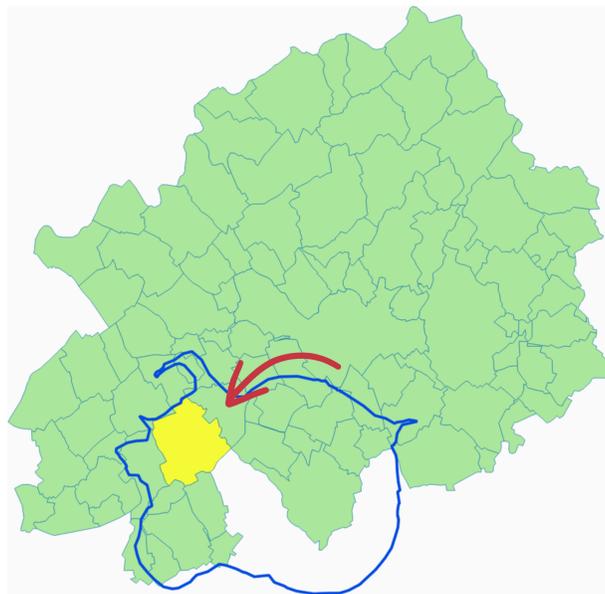
une exploitation familiale, ancrée sur son territoire

Labellisée **HVE**, cette exploitation d'environ 80 hectares conserve un statut de ferme de taille modeste. En parallèle des cultures céréalières et industrielles, elle pérennise la production d'endives, typique de la région.

Son projet de labellisation bas carbone vise à répondre aux enjeux **d'adaptation** et **d'atténuation** du réchauffement climatique. Il a été initié en 2024 et se poursuivra jusqu'en 2029.

L'EARL de la Fontaine est située à l'ouest du territoire de la MEL, sur la commune de Wavrin.

Les parcelles cultivées se trouvent dans le périmètre de l'**aire d'alimentation de captages** (en bleu) sur laquelle la question de la gestion quantitative et qualitative de l'eau est primordiale.



73 hectares, dont...

- 22 ha de pommes de terre
- 21ha de blé d'hiver
- 18 ha de maïs grain
- 7 ha d'endive
- 5 ha de betterave sucrière
- 1 ha de luzerne

Types de leviers mobilisés

Agriculture de conservation des sols

Couverts et cultures intermédiaires

Réduction du labour

Cobénéfices

- Qualité de l'eau en secteur de champs captants
- Baisse de l'érosion, sols vivants, agriculture régénératrice
- Augmentation du stockage carbone

Résultats

- **340 crédits carbone** valorisés au titre du label bas carbone sur 5 ans
- **Empreinte carbone** de l'exploitation améliorée de **27%**

Partenaires du projet **SysFarm**

AGOTERRA





Adopté en 2021, le **Plan Climat de la Métropole européenne de Lille** (MEL) vise à atteindre la **neutralité carbone à l'horizon 2050**.

Pour atteindre cet objectif, deux principaux leviers doivent être mobilisés : réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, mais aussi optimiser la **séquestration du carbone** dans les **sols agricoles** et la **biomasse**, qui représentent d'importants **puits de carbone naturels**.

Avec près de 43% de la surface du territoire dédiée à l'agriculture, la MEL dispose d'un important potentiel de séquestration. L'accompagnement de pratiques agricoles favorisant le stockage du carbone dans les sols représente donc un levier d'action stratégique.



Le **label bas carbone** permet de **certifier des projets** de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de séquestration carbone dans différents secteurs (forêt, agriculture, bâtiment, etc.) et de les valoriser.

En matière d'agriculture, la labellisation concerne des pratiques d'agroforesterie, de réduction des engrais chimiques, de conservation des sols...

Un projet ne peut être labellisé que s'il est mis en œuvre **conformément à une méthode nationale, scientifiquement approuvée**.

La méthode choisie ici est la méthode "**Grandes Cultures**" qui valorise les pratiques agricoles favorables à la séquestration et au stockage du carbone dans les sols.

Un crédit carbone correspond à une tonne de CO2 évitée ou séquestrée grâce à un projet. En France, un agriculteur perçoit en moyenne entre 30 et 40 euros par crédit carbone. La MEL s'engage pour une juste rémunération des agriculteurs.



En complément des efforts de réduction de leur propre empreinte carbone (levier qui reste prioritaire), **les entreprises sont encouragées à contribuer à la séquestration durable de CO2** dans les puits de carbone.

Réalisée **localement**, cette contribution recouvre une dimension supplémentaire, **riche de sens** et de **retombées directes pour le territoire d'ancrage de l'entreprise**. L'impact local de cette action est plus tangible et permet une plus grande **transparence** en termes de suivi des émissions évitées et de l'impact sur le terrain. Pour les entreprises se sont des leviers pour s'assurer de son impact et pour mieux communiquer sur ses actions.

Les projets locaux d'agriculture régénératrice du label bas carbone offrent cette opportunité !

Comment passer à l'action ?

Vous êtes intéressés par ce projet ou souhaitez avoir plus d'informations ?

Contactez nous !

ffiems@lillemetropole.fr - 03 20 21 36 40